

**Conseil municipal du
10 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 du mois d'avril, le conseil municipal de la commune d'Auberchicourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, conformément à la convocation adressée par Madame Marie- Hélène Leroy, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation : le 27 mars 2024

Etaient présents : Mesdames : Leroy, Caron, Bétrancourt, Laudoux, Morel, Thelliez, Lasselin, Richard, Fleurquin, Eickmayer, Silvert, Boleux.

Messieurs : Dévenot, Baelus, Szatan, Fleury, Coquelle, Eve, Roche, Jouvenet, Debaisieux, Sieradzki, Mroczkowski

Etaient excusés : Madame Lukowiak (procuration à Mr Baelus)
Monsieur Dessaint (procuration à Mr Coquelle)
Monsieur Félédy (procuration à Mr Dévenot)

Etait absente : Madame Lewandoski

Madame Le Maire propose de **nommer un secrétaire** de séance en la personne de :
Madame Carole THELLIER

Le compte – rendu du conseil municipal du 12 février 2024 a été adopté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

1. Compte de gestion du trésor public de l'année 2023

Le compte de gestion de la commune a été établi par le service de gestion comptable d'Orchies :

SECTION DE	FONCTIONNEMENT
Recettes	4.003.193,31
Dépenses	- 3.329.099,26
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	674.094,05
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+679.789,45
On calcule le résultat de clôture	=1.353.883,50

SECTION D'	INVESTISSEMENT
recettes	1.609.842,85
Dépenses	- 1.226.216,47
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	383.626,38
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+ 1.009.208,60
On calcule le résultat de clôture	=1.392.834,98

Reste à réaliser en recettes (RAR)	0
RAR en dépenses	164.403,08
Solde des RAR	- 164.403,08
Auto –financement de la section investissement	1.228.431,90

L'excédent de fonctionnement s'élève à 1.353.883,50€

L'excédent d'investissement s'élève à 1.392.834,98€

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice N-1 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion régulière ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité adopte le compte de gestion du trésor public.

2. Compte administratif 2023

Madame le Maire quitte la salle du conseil :

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par la commune, après s'être fait présenter le compte de gestion, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE	FONCTIONNEMENT
Recettes	4.003.193,31
Dépenses	- 3.329.099,26
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	674.094,05

On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+679.789,45
On calcule le résultat de clôture	=1.353.883,50

SECTION D'	INVESTISSEMENT
Recettes	1.609.842,85
Dépenses	- 1.226.216,47
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	383.626,38
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+ 1.009.208,60
On calcule le résultat de clôture	=1.392.834,98
Reste à réaliser en recettes (RAR)	0
RAR en dépenses	164.403,08
Solde des RAR	- 164.403,08
Auto –financement de la section investissement	1.228.431,90

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

➤ Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif de la commune est en concordance avec le compte de gestion.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité adopte le compte administratif 2023

3. Reprise définitive et affectation du résultat 2023

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de statuer sur la reprise définitive du résultat de l'année N-1

SECTION DE	FONCTIONNEMENT
Recettes	4.003.193,31
Dépenses	- 3.329.099,26
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	674.094,05
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+679.789,45
On calcule le résultat de clôture	=1.353.883,50

SECTION D'	INVESTISSEMENT
Recettes	1.609.842,85
Dépenses	- 1.226.216,47
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	383.626,38
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+ 1.009.208,60
On calcule le résultat de clôture	=1.392.834,98
Reste à réaliser en recettes (RAR)	0
RAR en dépenses	164.403,08
Solde des RAR	- 164.403,08
Auto –financement de la section investissement	1.228.431,90

L'excédent de fonctionnement s'élève à 1.353.883,50€

L'excédent d'investissement s'élève à 1.392.834,98€

Pour l'excédent de fonctionnement :

Est reporté en 2024 en recettes au compte 002 pour 653.883,50€.

Est affecté en section d'investissement au compte 1068 pour 700.000,00 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accepte la reprise du résultat.

4. Budget 2024

Madame le maire informe le conseil municipal que le budget tel qu'il est proposé a été établi en respectant le Rapport d'Orientation Budgétaire de la séance du conseil municipal du 12 février 2024.

PROJET DE BUDGET :

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses :

-pour la section de fonctionnement : 4.200.110,82€

-pour la section d'investissement : 2.608.189,06€

Il est établi en tenant compte :

-de la reprise définitive du résultat de l'année 2023, avec un excédent de fonctionnement de 1.353.883,50€

-d'une affectation de 700.000€ de la section de fonctionnement à celle d'investissement

-du maintien des actions dans le domaine :

-scolaire (avec les 5 écoles communales),

-social (CCAS),

-de l'enfance (l'accueil de loisirs / la garderie le matin, le périscolaire : avec l'ouverture aux enfants de 3 ans à 6 ans),

-de la famille (fête des mères, colis des aînés...)

-des séniors (la semaine bleue.....)

-de l'environnement

-de la citoyenneté (politique de la ville, quartiers d'été.....)

-des travaux (dans les bâtiments communaux, la voirie...)

-des festivités proposés tout au long de l'année (concerts, théâtre, fête du Chaufour,)

-de la communication (panneau d'information, site internet, bulletins...)

-associatif (soutien aux associations, festivités.....)

-aucune augmentation des taux d'impositions depuis 2011

Rappel du vote des taux en 2023 :

- Taxe d'habitation : 21,43%
- Pour information le taux de la taxe d'habitation est figé compte tenu de la réforme
- REFORME POUR 2021: les communes intègrent dans leur taux celui de la taxe sur le foncier bâti perçu par le Département du Nord, soit 19,29%
- Taxe foncière sur le bâti : 28,59% +19,29% = 47,88%

- Taxe foncière sur le non bâti : 76,54%

Proposition du maintien des taux d'imposition pour 2024 à :

-21,43% pour la taxe d'habitation

-47,88% pour la taxe foncière sur le bâti

-76,54% pour la taxe foncière sur le non bâti

PROJETS POUR 2024 :

EN FONCTIONNEMENT

- Travaux divers
- Entretien des espaces verts
- Entretien de la voirie
- Entretien de l'éclairage public
- Vérification des bâtiments et des extincteurs
- Contribution au SDIS : 155.664€ pour 2024 (145.414,65€ pour 2023
- Ecoles :

- Contribution pour la caisse des écoles
- Une journée « classe verte » organisée pour les CM2

(coût total 2.484,25€en 2023)

- Associations :

Par délibération, il a été créé une participation de 15€ par enfant Auberchicourtois (de maternelle et primaire), inscrit au sein d'une association locale. Il est proposé de renouveler cette participation. (en 2022 : 1.080€/ en 2023 : 1.350€)

Citoyenneté :

Il est proposé:

-la formation aux gestes de secours pour les enfants de grande section des 3 écoles maternelles et les enfants des classes CM2 en école primaire

-le CUA 2024 :

-le renouvellement des quartiers d'été

EN INVESTISSEMENT :

RECETTES EN INVESTISSEMENT :

Prévisions pour 2024	
Report excédent de 2023	1.392.834,98

Produits des cessions immobilières	5.000,00
FCTVA (fonds compensation TVA)	253.217,67
Taxe d'aménagement	30.000,00
Excédent de fonctionnement	700.000,00
Subvention du Département	33.000,00
Remboursements des prêts communaux	1.000,00
Amortissements	193.136,41
TOTAL	2.608.189,06€

DEPENSES EN INVESTISSEMENT :

Remboursement capital emprunts	175.573,83€ 17.318,53€ 71.428,56€
Remboursements cautions	2.000,00€
Frais d'étude	30.000,00€
Piscine Hornaing	100.000,00€
Travaux secteur futur lotissement	100.000,00€
Logiciel compta	12.500,00€
Acquisitions parcelle city stade	3.000,00€
Rue de Joigny	1,00€
Rues Bazas, Masny, Faily	1,00€
Vasque épandage cimetièrre cavernes	6.500,00€ 8.500,00€
Travaux dans les bâtiments	15.000,00€ 1.139.046,06€
Récupérateurs eau	30.000,00€
Travaux salle Petit Paris	100.000,00€
Travaux divers écoles maternelles	10.000,00€
Ecoles primaires	10.000,00€
Volets roulants école L.Michel	5.985,00€
Protection des vitraux de l'église	15.000,00€
Réfection de la clôture salle Coquelet	7.000,00€
Travaux divers Stade Lion	5.000,00€
Pose clôture près Match	25.000,00€
caméras	72.527,66€
minibus	36.008,26€
Matériel informatique école PGD Gennes	3.500,00€
Matériel informatique	12.000,00€
Mobilier écoles primaires	7.000,00€
Mobiliers divers	5.000,00€
Panneaux élections	5.600,00€
Panneau d'information lumineux	50.000,00€
Matériel divers service technique	11.200,00€
Défibrillateur	7.000,00€
Panneaux entrée de ville	20.000,00€
Contrôle de sécurité Dekra	2.340,00€
Travaux éclairage public rue Calvaire	16.098,84€

	3.618,32€
Maîtrise œuvre rue Calvaire	810,00€
MO rue Masny	33.000,00€
Réfection éclairage public	430.000,00€
Prêts communaux	3.060,00€
TOTAL	2.608.189 ,06€

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal :

- le projet de budget primitif 2024

-et les taux d'imposition.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité adopte le budget primitif pour l'année 2024 présenté au Conseil, et fixe les taux d'imposition comme ci-dessus.

5. Subventions

- Madame le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions suivantes :

Il est proposé le maintien des montants des subventions pour l'année 2024.

Les associations suivantes ont sollicité une subvention de fonctionnement :

Association BCD bibliothèque	1.766€
Ostrevent Basket Ball	5.360€
Club des leus	424€
Conseil citoyen	200€
Amicale des donneurs de sang	115€
GEA	408€
Harmonie des mineurs	5.101€
K'danse	306€
M'danser	200€
Le secours catholique	98€
USA	6.121€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement des subventions telles que définies ci-dessus.

- Madame le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions **exceptionnelles** suivantes :
- Il est sollicité une subvention exceptionnelle de 3.000€ pour le conseil citoyen dans le cadre des quartiers d'été (NQE) 2024, si la Région n'octroie pas la subvention sollicitée.
 - Le conseil citoyen sollicite une subvention exceptionnelle de 400€, avec l'intégration du repair 'café dans le conseil citoyen et l'achat de matériel pour le repair 'café.
 - L'association BCD sollicite une subvention exceptionnelle de 1.000€ pour l'achat des livres, en raison de la hausse des prix des livres.
 - **Un ajout est sollicité** : pour renouveler la convention avec **ESI**, pour une subvention exceptionnelle de 3.440€, pour l'entretien des sites du Marais et du Chaufour

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement des subventions telles que définies ci-dessus.

DEMANDES DE SUBVENTIONS PAR LA COMMUNE :

- CUA 2024 Projet « La culture comme levier d'intégration » : montant total du projet 27 528€
Subvention Etat demandée : 22 0022€ + Fonds propres 5 506€

- CUA 2024 Projet « Les écrans, pas tout le temps, pour des enfants en éveil » : montant total du projet 8 603€
Subvention Etat demandé : 6 882€ + Fonds propres 1721€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à faire la demande de subventions pour la commune et l'autorise à signer tous les documents y afférents.

6. Coopératives scolaires

Madame le Maire propose d'octroyer 19€ par élève aux coopératives scolaires, soit :

école La Paix	19€ x 45 élèves	855€
école Lebas	19€ x 55	1.045€
école du Chauffour	19€ x 36	684€
Groupe scolaire primaire	19€ x 242	4.598€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement des montants aux coopératives scolaires des écoles communales tel que détaillés ci-dessus.

7. Personnel communal :Prime inflation

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'instaurer la prime inflation.

Le CST (comité social territorial) s'est réuni le 15 mars, et a émis un avis favorable concernant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel de la commune d'Auberchicourt.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 15 mars 2024 ;

Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

LES BENEFICIAIRES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

LA DETERMINATION DU MONTANT

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime.

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée si besoin pour correspondre à une année pleine.

LES CONDITIONS DE VERSEMENT

Cette prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023 la prime est versée par chacun d'entre eux.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'est pas reconductible.

LES CONDITIONS DE CUMUL

Cette prime est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

L'ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

Après avoir délibéré, il est soumis au Conseil :

- que la **prime de 300 euros** de pouvoir d'achat exceptionnelle soit versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant proposé de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	300 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	300 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	300 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	300 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	300 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- de prévoir les crédits correspondants au budget,
- que la présente délibération entre en vigueur le 10/4/2024

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de l'attribution de la prime inflation comme définie ci-dessus.

Madame Leroy sollicite un ajout pour autoriser la commune à participer , avec le Centre de Gestion, au lancement de la procédure de mise en concurrence pour **l'assurance statutaire** : elle permet à la commune d'être remboursée du montant des salaires des agents en arrêt maladie.

Le marché public actuel a été effectué avec le CDG et prendra fin le 31/12/2024.

Le titulaire actuel est l'assurance CNP.

Au terme de la procédure de marché public, la commune est libre de confirmer ou pas son adhésion au marché qui sera proposé par le CDG.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

Considérant l'opportunité pour *la commune* de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord peut souscrire un tel contrat pour le compte de la *commune* , en mutualisant les risques ;

Il est proposé :

Article 1^{er} : *La commune* donne mandat au Cdg59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

La commune se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- Agents CNRACL (régime spécial) :
Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).

Les assureurs consultés pourront proposer à *la commune* une ou plusieurs formules.

Article 2^{ème} : Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre De Gestion du Nord et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), *La commune* demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise cet ajout et autorise la commune à participer avec le centre de gestion au lancement de la procédure de mise en concurrence pour l'assurance statutaire.

8. Vente d'une parcelle communale

Madame le Maire sollicite l'autorisation pour la vente et la signature de tous les documents concernant la vente de la parcelle AC 656, située rue des Lilas, à Madame et Monsieur Degezelle, domiciliés 48 rue de Douai.

Le service des domaines a estimé cette parcelle de 207 mètres carrés à 18.500€, avec une possibilité de cession à un prix de plus ou moins 20%

Il est proposé, après négociation avec Mme et Mr Degezelle, de vendre cette parcelle au prix de 14.800€, plus le coût du bornage de la parcelle pris en charge directement par Mr Degezelle.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise la vente de la parcelle AC 656 à Madame et Monsieur Degezelle, au prix de 14.800 euros et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

9. Modification du PLU

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal la modification du Plan Local d'Urbanisme :

Le maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Schéma de Cohérence Territorial du Grand Douaisis approuvé le 17 décembre 2019 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-36 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2020 ;

VU la délibération motivée du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2022 prescrivant la modification de droit commun du PLU d'Auberchicourt et justifiant de l'utilité d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2023 décidant de suivre l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et de ne pas réaliser d'Evaluation Environnementale ;

VU la notification du projet de modification aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme ;

VU les avis émis par les Personnes Publiques Associées sur le projet de modification du PLU ;

VU l'arrêté du Maire en date du 15 novembre 2023 soumettant la modification du plan local d'urbanisme à Enquête Publique ;

VU le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice émettant un avis favorable sans réserve ni recommandation ;

CONSIDERANT que les objectifs poursuivis par la modification du PLU d'Auberchicourt sont les suivants :

- Permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU ;
- Prendre en compte les remarques émises lors du contrôle de légalité et notamment la prise en compte des risques au sein du règlement écrit et graphique ;
- Mettre en compatibilité le PLU avec le SCoT du Grand Douaisis concernant :
 - La centralité urbaine commerciale définie par le SCoT ;
 - Le volet naturel et les continuités écologiques ;
- Faire évoluer certains articles du règlement écrit concernant :
 - Le recours aux projets d'isolation par l'extérieur ;
 - Les règles de recul par rapport aux limites séparatives ;
 - Les règles relatives aux stationnements.

CONSIDERANT l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) des Hauts-de-France en date du 25 juillet 2023, précisant que la Modification du PLU d'Auberchicourt n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et que, par conséquent, il n'est pas nécessaire de soumettre la procédure à Evaluation Environnementale ;

CONSIDERANT l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 décembre 2023 au 26 janvier 2024 ;

CONSIDERANT le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice qui émet un avis favorable sans réserve ni recommandation ;

CONSIDERANT les avis des Personnes Publiques Associées, ainsi que les remarques formulées pendant l'enquête publique, il s'avère nécessaire de procéder à quelques adaptations mineures, ceci afin de garantir la compatibilité du document avec le SCoT du Grand Douaisis et de tendre vers une meilleure prise en compte de l'environnement et de la transition énergétique au sein du PLU :

- Modifier le règlement écrit afin d'ajouter une prescription supplémentaire précisant qu'au sein des zones UA, UE et 1AU, « *les implantations commerciales pour les typologies d'achats quotidiens et/ou courants, sont autorisées dans la limite de 2250 m² de surface de plancher* » ;
- Compléter l'OAP en précisant que « *les cheminements doux devront être aménagés de manière à garantir la sécurité des usagers notamment en direction du centre-ville* » ;
- Modifier le règlement écrit et préciser en page 20, que « *conformément à l'article L 111-16 du Code de l'Urbanisme, l'utilisation de matériaux renouvelables ou de matériaux ou procédés de construction permettant d'éviter l'émission de gaz à effet de serre sont autorisés* » ;
- Amender l'OAP en précisant qu'il conviendrait de « *mener une réflexion sur la production d'énergies renouvelables et la performance énergétique des bâtiments* ».

CONSIDERANT que la modification du PLU telle que présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 153-43 du Code de l'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal décide :

Après avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal approuve la modification du PLU.

10. Commission des affaires sociales du 26 février 2024

ETAIENT PRESENTS : Mesdames BETRANCOURT, EICKMAYER, LASSELIN, LAUDOUX

ETAIENT EXCUSES : Mesdames BOLEUX ET LEROY

ETAIENT ABSENTS : Mesdames THELLIEZ ET RICHARD ,Monsieur FELEDY.

CADEAUX – FETE DES MERES

La commission des Affaires Sociales a présenté 5 devis :

1. EDEN LES GOURMETS
2. MADAME M BOUTIQUE
3. LE MONDE DES AFFAIRES
4. GBC/NEW TOYS
5. NATURE ET CREATION

Ces différentes entreprises ont proposé divers lots et le choix des membres de la commission s'est porté sur :

- **La Société EDEN**
219 Route d'ABBEVILLE
80 000 AMIENS

Elle a opté pour un « PANIER A PIQUE-NIQUE ISOTHERME » 25L modèle « citron » d'une valeur de **14€TTC**.

Il est effectué une commande de 500 exemplaires soit une somme totale de : **7.000 TTC**.

Les inscriptions se dérouleront en mairie obligatoirement à partir du **lundi 08 avril 2024 jusqu'au 03 mai 2024**. Quant à la distribution, celle-ci aura lieu à la salle des fêtes le **samedi 25 mai 2024 de 9 heures à 17 heures** sans interruption afin de permettre à toutes les mamans de s'y rendre. Aucune remise ne sera effectuée en mairie.

La Commission des Affaires Sociales a émis, à **l'unanimité**, un avis favorable sur le choix du cadeau pour la fête des mères 2024.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité valide les décisions de la commission des affaires sociales.

11. Commission de l'enfance et de la famille du 12 mars 2024

Etaient présents : Mesdames MOREL, LEWANDOWSKI, LAUDOUX, BOLEUX, DRZEWECKI

Etaient excusés : Mesdames LEROY, LASSELIN (procuration à Mme Morel)
Monsieur BAELUS,

Etaient absents : Mesdames THELLIER, FLEURQUIN
Monsieur FELEDY

PROGRAMME DE LA SEMAINE BLEUE DU 07/10/2024 AU 12/10/2024

1) PATISSERIE : lundi 7 octobre 2024 de 14h à 16h à l'Accueil de Loisirs

Madame DUBOIS Valérie de la boulangerie « Les gourmandises sucrées de val » à MONCHECOURT animera l'atelier. Dénrées fournies par le prestataire
Inscription en mairie

2) ART FLORAL : mardi 8 octobre 2024 de 14h30 à 16h - salle Coquelet

Madame STAES Valérie de l'atelier « Des fleurs plein la tête » animera la prestation. Elle apportera tous les matériels nécessaires.
Inscription en mairie

3) LOTO : mercredi 9 octobre 2024 à 14h30 - salle des fêtes

Le club des Leus s'occupera de l'animation du loto et la municipalité des lots.
Ouvert à tous
La commission vote à l'unanimité d'offrir :

- 4 bons administratifs d'un montant de 50€00 chacun.

4) GYM DOUCE : jeudi 10 octobre de 9h à 10h - salle Coquelet

Séance encadrée par Mr STALONNE Mehdi, éducateur sportif au Cœur d'Ostrevent

5) ARMAND SANINO CHANTE AZNAVOUR : jeudi 10 octobre 2024 à 15h - salle Coquelet

La municipalité organise un après-midi en chanson qui est ouvert à tous. Gratuit
Il a été proposé d'offrir un panier garni en remerciement.

6) ATELIER MEMOIRE : vendredi 11 octobre 2024 à 14h30 à la salle Coquelet

La municipalité organise, en partenariat avec le CLIC du Douaisis l'atelier mémoire.
Ouvert à tous

7) FLASH BACK ANNEE 80 : samedi 12 octobre 2024 de 14h30 à 17h30 - salle des fêtes

Après-midi récréative, ouvert à tous, sera animée par EIRL DANQUOINS FCM ANIMATIONS.
Entrée gratuite

Concernant les inscriptions, elle se feront à partir du 09 septembre 2024, en mairie

Lors de cette semaine bleue, la municipalité mettra tout en place tels que :

- Communication (bulletin, presse, réseaux sociaux...)
- Lots pour le loto
- Convivialité
- Buvette (Comité des fêtes)
- Matériels nécessaires au bon déroulement et à l'organisation des activités

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité valide toutes les propositions de la commission de l'enfance et de la famille, telles que détaillées ci-dessus.

12. Commission des fêtes du 14 mars 2024

Etaient présent(es) : Monsieur DEVENOT Georges, Mesdames LASSELIN Yvelines, MOREL Marie-Jeanne, LAUDOUX Dominique.

Etaient excusé(es) : Mesdames LEROY Marie-Hélène, THELLIEZ Carole, RICHARD Nathalie, Laurie GLINEUR, Sylvie LUKOWIAK, Messieurs ROCHE Marc, JOUVENET Philippe, FELEDY Freddy, EVE Jean-François, DEBAISIEUX Jean-Claude, MROCZKOWSKI Jean-Claude.

1. du 19 au 21 avril : salon de l'artisanat et de la peinture

A l'heure actuelle, 65 participants se sont inscrits au salon (peintres, artisans et écrivains)

La commission émet un avis favorable

2. Mercredi 1er Mai : fête du travail

prime de 25 euros pour les médaillés

La commission émet un avis favorable

3. Mercredi 8 Mai : fête du loup au chaufour

La commission émet un avis favorable

4. Mercredi 15 Mai : banquet des aînés

choix du spectacle :

Nous avons réceptionné des devis de spectacles de 4 sociétés :

- a) Divan Production
- b) Cie lez'arts
- c) Nat'Evènement
- d) Société OZMOZ

La commission a décidé de choisir la Société Divan production.

La commission a choisi le spectacle « LE CABARET MADAME SANS GENE » pour un coût de 4220 euros TTC.

choix du traiteur :

Nous avons réceptionné 2 propositions sur 3 de traiteurs :

- a) Olivier Traiteur
- b) Traiteur Davaine
- c) Traiteur Dhérin

La commission a choisi Olivier Traiteur avec le menu suivant :

Entrée :	Coquille Saint Jacques à la Normande
Plat principal :	Suprême de pintade rôtie aux pommes et sa sauce au cidre
Plaisir du terroir :	Assiette de 3 fromages et sa salade verte
Dessert ;	Bavarois aux fruits rouges

Pour info le trou normand est préparé par le service de table.

Prix du menu proposé par le traiteur : 30 euros par personnes sur une base de 150 personnes

Le prix demandé aux aînés est de 20 euros.

5. Lundi 20 Mai : course cycliste (UFOLEP)

Le coût de la course est de 1250 euros.

La commission émet un avis favorable

6. Samedi 8 Juin : course du chaufour

Cette année la course se déroulera le samedi 8 juin à partir de 17 heures

La commission émet un avis favorable

7. Samedi 19 Octobre : Pièce de théâtre

Pour info

La commission émet un avis favorable

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité valide les décisions de la commission des fêtes.

13. Commission de l'environnement du 26 mars 2024

Présents : Mesdames Caron, Leroy
Messieurs Baelus, Eve, Sieradzki

Excusés : Monsieur Fleury

Absents : Madame Richard
Monsieur Mrokrowski

1. Le bilan 2023

a) L'entretien des espaces verts

En 2022 a été lancé un marché public qui prenait effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

La commune a été divisée en 4 secteurs.

Le secteur 4 était réservé à une entreprise d'insertion (Obligation du code des marchés publics)

L'entreprise attributaire pour les secteurs 1 à 3 est Terenvi (avenir jardin Aniche) pour un montant de 86781,36€ par an

Pour le secteur 4, c'est Ageval qui remporte le marché pour un montant de 50365,40€ par an.

En 2024 le coût de l'entretien des espaces verts sera de 149738,11€ car le dernier trimestre 2023 a été payé sur l'année 2024.

A cela il faut rajouter, fin juin 2023 une intervention hors marché de la société Terenvi pour la coupe de branches dangereuses au Chauffour (Mise en sécurité avant l'ouverture de centre aéré) pour un coût de 828€.

Les travaux d'élagage pour la cour et les extérieurs de l'école du Chauffour par la société Terenvi pour un coût de 5275€.

L'abattage des arbres sur le site du Chauffour par la société Ageval pour un coût de 5610€ (arbre dangereux ou morts).

Il est nécessaire de réfléchir au remplacement des arbres.

b) Le fleurissement

3 fleurissements ont été fait en 2023, par le service technique, un au printemps, un en été, et un en automne, pour un coût de 5500,04€.

c) L'entretien des voiries

- Le balayage des fils d'eau de la commune :

La commune a un contrat avec la société Theys dont les spécificités sont :

- Le balayage se fait sur un itinéraire de 45 kms
- 6 passages par an, en tenant compte de la fête du Chauffour et du 14 juillet (janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre).

Le coût de ce balayage est de 13054,80€.

Il est demandé à ce que nous soyons prévenu des passages pour informer les habitants.

- Le salage de la commune

La commune a un contrat avec Theys.

La société Theys à un service qui surveille les conditions météorologiques quotidienne (l'astreinte de viabilité hivernale du 13 décembre au 31 mars soit 110 jours d'astreinte)

L'intervention est déclenchée automatiquement.

Toutes les rues de la commune sont concernées.

Pour information 7,5 tonnes de sel ont été répandu lors de l'épisode neigeux de janvier

- Le traçage routier

Un traçage routier a été fait en 2023, il s'agissait d'apposer de la résine à la place de la peinture routière.

La résine a une résistance plus importante à l'usure.

La société SA SIGNATURE est intervenue pour un coût de 18702,90€

Sont à refaire :

Passage piéton rue de la paix

Un passage piéton à remettre rue Faily.

Un passage à refaire Jean Lebas, à l'opposé de celui existant.

- Voirie

Les services techniques sont intervenus à de nombreuses reprises pour reboucher les trous en trottoir et en chaussée.

La place Suzanne Lanoy a été nettoyée par la société THEYS, à l'aide d'un nettoyeur très haute pression. Coût de l'opération 9890€.

d) Les plaintes et réclamations

Les plaintes et réclamations sont saisonnières en ce qui concerne les espaces verts :

- Printemps/ été : il s'agit surtout de demande de tonte des espaces verts.
- Automne : problème avec feuilles
- Hiver : la neige.

Dès réceptions des réclamations, les entreprises sont saisies pour intervention ainsi que le service technique si besoin.

Il est proposé d'aménager l'entrée arrière du cimetière.

2. Les projets 2024

a) La signalétique

- Les panneaux de signalisation routière

Il est proposé de remettre les panneaux qui manquent notamment sur la rue de Douai.

Un panneau circulation alternée rue de Joigny.

Un sens interdit à l'entrée de la rue Victor Hugo.

Il a été demandé la pose d'un miroir à coté de chez Monsieur VETRI, rue Péri. Il y a plusieurs garages, le chemin est en contrebas par rapport à la route et les voitures qui stationnent de chaque côté rendent la visibilité quasi nulle.

Mettre une signalétique sur les parterres rue du calvaire.

Voir à remettre des potelets aux endroits où ils sont manquants

- Les panneaux d'indication de direction

Il est proposé d'installer des panneaux d'indication pour les bâtiments de la commune. Il a été fait le constat que certains lieux communaux sont mal ou pas indiqué, et qu'une personne extérieure à la commune peut avoir du mal à trouver :

- Salle des sports
- Chauffour
- Salle des fêtes.

- La signalétique piéton

Il est proposé d'étudier l'installation d'une signalétique spéciale à l'abord des passages piétons et des écoles.

La société PIETO propose différentes silhouettes réfléchissantes.

Le coût de la silhouette varie de 1295€ ht à 2095€ ht.

- L'entrée de ville

Il est proposé de retravailler sur l'entrée de la commune du côté d'écaillon. Il est envisagé l'implantation d'un portique d'entrée de ville.

Il est demandé de mettre du remblai sur le chemin de la pêche.

b) Elagage

Il est nécessaire d'élaguer certains arbres dans différentes rues de la commune.

Plusieurs entreprises ont été contactées et c'est la société AGEVAL qui a été la moins disante.

Pour l'élagage de 165 arbres, le coût est de 22052,50€

c) Le fleurissement

Il est prévu le fleurissement de la commune, le premier devant avoir lieu dans les prochaines semaines.

Il est prévu des géraniums lierre, des anthémis, des bidens, des bégonias tubéreux, des dipladenia.

Le coût de ce fleurissement est de 2945,47€ uniquement pour les plantes et le terreau.

d) Les récupérateurs d'eau

Il est proposé d'installer des récupérateurs d'eau sur les bâtiments communaux, en commençant par l'arrière de la Mairie, les services techniques, le cimetière.
En essayant d'intégrer au mieux ces cuves dans l'environnement.
Il est proposé de mettre des cuves derrière la salle des fêtes au niveau de la poste.

e) Claustra école Louise Michel

Il est proposé de ranger les poubelles de la salle des fêtes du côté de la poste et de faire si nécessaire un claustra afin d'embellir l'entrée de l'école Louise Michel.

f) Aménagement d'une aire de jeux

L'aire de jeux du city stade est dans un très mauvais état, il ne reste que le toboggan.
Une aire de jeux pour les petits est une demande de certains habitants, il est envisageable de recréer une aire de jeux devant le centre de loisir.

Il est proposé de s'intéresser à des structures pour adultes.

g) Voirie

De nombreux trous ont été signalés dans la voirie, un devis a été demandé à la société Sogéa, qui fera les travaux pour un coût de 26473,10€

h) Divers

Monsieur BAELUS, parle des composteurs collectifs qui sont obligatoires, notamment pour les services techniques. Une question se pose que faire du compost ?

Insister sur le stop pub au niveau des boîtes aux lettres.

Penser à faire des eco cup « Auberchicourt ça bouge »

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité valide les propositions de la commission de l'environnement.

14. Commission de la citoyenneté du 28 mars 2024

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CITOYENNETE
JEUDI 28 MARS 2024 A 18H

Etaient présents : Mr Baelus, Mr Fleury, Mr Sieradzki, Mr Coquelle, Mme Boleux
Etaient excusés : Mme Leroy, Mme Caron, Mme Lukowiak

[BILAN DES ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2023](#)
[CUA 2023](#)

Pour rappel le projet « Ma passion, mon métier » (CUA 2022) s'est clôturé en juin 2023 avec les 100 ans de l'Harmonie. Le coût total de l'action était de 17 681€, dont 14 883€ de subventions Etat et 2 798€ de part communale.

Pour l'année 2023, la commune avait déposé 1 projet dans le cadre des contrats uniques d'agglomération, en partenariat avec l'Etat.

Projet 2023 « L'Environnement : Des questions, des réponses, c'est l'affaire de tous »

Les objectifs de l'action étaient les suivants :

- Initier les plus jeunes aux enjeux du développement durable
- Encourager la création de projets citoyens collectifs
- Sensibiliser le public à l'écosystème
- Favoriser l'émergence d'activités d'utilité sociale dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Ont été proposés :

- Des ateliers de fabrication de produits ménagers et cosmétiques maison, en lien avec Sophie au Naturel
- Des ateliers de fabrication de meubles en bois de récupération avec le Fabrik d'ESI (jardinières, hôtels à insectes, nichoirs à oiseaux)
- Echange avec EDF autour des bonnes pratiques de consommation d'énergie.
- Ateliers avec les écoles maternelles et la Ferme des Loups : initiation à la peinture végétale, bestiaire, rallye nature. + fresque nature à l'école Lebas avec Hizz Graff
- Découverte de la Permaculture au jardin partagé du conseil citoyen en lien avec la Ferme des Loups.
- Participation de la Ferme des Loups sur le marché artisanal de la fête de la musique
- Visite des sites Ecoland de Palluel et Bel Expo de Bruxelles + visite de la ville
- Sortie Familiale à Bellewaerde
- Continuité des repairs café et des ateliers Citoy'art en lien avec le Conseil Citoyen.

Ces activités ont principalement été proposées durant les vacances scolaires pour une meilleure approche intergénérationnelle.

Au total, c'est près de 400 personnes qui ont participé à l'ensemble des activités et animations proposées.

Le coût réel de cette action a été de **15 817.15 €**, avec une participation de l'Etat de 12 814 € et de 3003.15 € pour la commune.

AUTOMNE EN CULTURE 2023

Pour sa 4eme édition, automne en culture a rencontré un beau succès auprès des habitants. C'est près de 800 personnes qui ont profité d'un programme culturel varié sur le thème des marionnettes et de l'environnement.

Ont pu être financé et proposé grâce à l'appel à projet « Quartier Eté Etat »

- Assos en fête : financement des 2 calèches Trait du Nord
Coût total commission fête : 2200€
- Programmation culturelle en lien avec la CCCO :

- Atelier théâtre d'objets avec la Cie Chamane au sein de la bibliothèque et en partenariat avec l'école Louise Michel (au total 4 ateliers)
- Représentation du spectacle « Chut, l'arbre ! » de la Cie Chamane. **(gratuit)**

- Programmation commission Politique de la ville :

- Spectacle « Annette la chipette prend soin de sa planète » en lien avec la Cie La Belle Histoire
- Théâtre Mariska « Casse Noisette » reporté aux vacances de Noël.

Coût total commission PV : 1593€

- Programmation commission Enfance et Famille :

- Spectacle de magie « Le Crépuscule du Chapiteau » de la Cie Balles et Pattes
- Le bal des petits monstres avec l'animation du DJ Michael
- Soirée épouvante « Séance » de la Cie Balles et Pattes réservée aux adolescents.
- Spectacle nocturne « Le Soir des Ombres » reporté en 2024 suite aux intempéries.

Coût total commission Enfance et Famille 4161.60€

Le coût réel de ce projet a été de **8012.56€**, avec une subvention « Quartier Eté Etat » de 5000€ et un coût budgétaire de 3012.56€ pour la commune.

FTU 2023

L'année 2023 a permis la clôture des projets FTU et de ce fait l'encaissement du solde de subvention régional d'un montant total de 15 000€ pour une dépense totale de 28 141.85€ entre 2019 et 2023.

NQE 2023

Comme chaque année au mois d'Août, le Conseil Citoyen a proposé différentes journées quartiers d'été aux habitants de la commune.

Le programme était le suivant :

Le 5 Août 2023	Découverte des sports olympiques en famille + 15 repas offerts (thème imposé par la région)
Le 12 Août 2023	Initiation à la culture en lasagne au jardin partagé, avec la Ferme des Loups
Le 16 Août 2023	Soirée Quizz sur le thème des JO (thème imposé par la Région)
Le 26 Août 2023	Fête de quartier résidence SIA : animation marionnettes taille humaine, jeux gonflables, sports... + 25 repas offerts aux locataires SIA.

Coût total du projet **7000€**, dont une demande de subvention régionale de 2000€, une participation communale de 3000€ et une subvention TFPB Sia de 2000€.

TFPB 2023 :

Les bailleurs sociaux qui possèdent des logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'exonérations fiscales.

Une partie de cette exonération est reversée sous forme d'enveloppe budgétaire aux collectivités, permettant la réalisation de projets avec pour vocation l'amélioration de la qualité de vie au sein même des quartiers

Il s'agit de signer une convention avec le bailleur éligible à cet abattement. En l'occurrence, pour Auberchicourt, cela ne concerne que la SIA, pour le moment.

Pour 2023, nous avons bénéficié du report 2022 permettant la réalisation des projets tels que :

- 3000 € pour la mise en place des ateliers Citoy'art
- 1000 € pour la participation Handidanse avec le foyer Bernard Pagniez
- 5000 € pour la Bourse aux projets de vie

En ce qui concerne l'enveloppe TFPB 2023, les projets ont été les suivants :

- 2000€ dans le cadre de la fête du quartier NQE du 26 Août 2023.
- 2692€ pour le projet « Tous au compost »

Projet « Bourse aux projets de vie » :

C'est 7 projets (5 permis de conduire et 2 BAFA) qui ont pu être financés, pour un coût total de **3350€**.

Au total, c'est 335 heures d'engagement citoyen effectuées au sein de notre collectivité

Présentation « Tous au compost » :

Le projet « Tous au compost » s'adressait à l'ensemble des locataires SIA issus du QPV. L'objectif était d'installer un composteur collectif au sein de la résidence de l'Yonne et de proposer une formation aux habitants désireux d'y participer. Était également prévu, la visite du centre de tri du territoire.

Malheureusement, au vu du peu de participation des habitants, ce projet a été annulé.

Pour éviter la perte de l'enveloppe budgétaire, SIA a organisé une animation de magie sous yourte en Janvier 2024 pour l'ensemble des locataires.

REPAIR CAFE

Depuis maintenant 4 ans, les bénévoles du repair café accompagnent et initient les habitants dans la réparation de leurs objets du quotidien : cafetière, machine à coudre, jouets électroniques...

En 2023, c'est presque 45 personnes qui ont été accueillies pour 90% de réparations réussies. Les rendez-vous sont programmés une fois par mois sur inscriptions.

FIPD 2023

Pour rappel, dans le cadre du Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance, l'Etat avait accordé à Auberchicourt une subvention de 30 000€ pour la mise en place de nouveaux dispositifs de caméras de vidéosurveillance dans la commune.

L'année 2023 est venue clôturer ce projet. Au total, c'est 8 caméras vue d'ensemble qui ont été installées au sein de la commune pour renforcer la sécurité des habitants.

Le coût réel de cet investissement a été de **72.527.66€** avec 30 000€ de subvention Etat, soit un coût budgétaire communale de 42.527.66.

CLSPD 2023

Avec le soutien de la CCCO, la commune a souhaité réorganiser les cellules locales de prévention de la délinquance, permettant de répondre aux difficultés de tranquillité publique que nous pouvons rencontrer.

Les thèmes abordés peuvent être variés :

- Petites et grosses délinquances
- Violences intra familiale
- Tranquillité publique
- Sécurité des habitants

La commune réunit les différents partenaires lors de cellules partagées avec pour objectif de trouver des solutions pertinentes aux problématiques repérées.

On y retrouve principalement : les services de police, l'éducation nationale, l'UTAPS, les bailleurs sociaux ou encore des médiateurs sociaux...

BILAN FINANCIER 2023 :

COUT REEL DES PROJETS SUBVENTIONNES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE CLOTURES EN 2023

ACTIONS	COUT TOTAL	SUBVENTION	PART COMMUNALE
CUA 2023 Projet 1 "L'Environnement, des questions, des réponses, c'est l'affaire de tous	17 681 €	12 814 €	2 798 €
AUTOMNE EN CULTURE 2023	8 013 €	5 000 €	3 013 €
PROJET CULTUREL CCCO/BIBLIOTHEQUE	2 620 €	2 620 €	0 €
TFPB 2022 REPORT "Bourse aux projets de vie" "Atelier citoy'Art + Repair café" "Handidanse"	5 000 € 3 000 € 1 000 €	5 000 € 3 000 € 1 000 €	0 € 0 € 0 €
TFPB 2023 "Tous au compost" "Quartier en fête"	2 692 € 2 000 €	2 692 € 2 000 €	0 € 0 €
NQE 2023	7 000 €	4 000 €	3 000 €
FIPD	72 528 €	30 000 €	42 528 €
FTU	28 142 €	15 000 €	13 142 €

TOTAL	149 676 €	83 126 €	64 481 €
		60%	40%

PROJETS 2024

CUA 2024

C'est 2 projets déposés auprès de l'Etat pour l'année 2024.

Projet 1 : « la Culture comme levier d'intégration »

Le projet uniquement porté par la commission Politique de la Ville a pour thème principal la musique.

Les objectifs sont les suivants :

- Créer du lien social par la culture
- Utiliser les arts culturels comme moyen d'expression
- Libérer la parole en partageant des échanges interculturels
- Valoriser les richesses culturelles du territoire et les potentiels individuels.

Seront proposés :

- Ateliers d'éveil musical pour les plus petits
- Spectacle découverte des musiques du monde
- Création d'une chorale RAP Gospel, sur l'hymne du Loup
- Création d'un orchestre participatif en partenariat avec le Foyer Bernard Pagniez
- Sortie familiale au parc Plopsaland ou Plopsaqua à la Panne.
- Sortie à l'enregistrement d'une émission musicale sur Paris
- Financement d'une partie d'Automne en Culture 2024
- Financement « Arcadia » à la Fête du Loup

Le coût prévisionnel du projet s'élève à **27 528€** avec 22 022€ de subvention Etat et 5 506 € de part communale.

Projet 2 : « Les écrans pas tout le temps, pour des enfants en éveil »

Les objectifs sont les suivants :

- Permettre aux habitants de devenir acteurs de leur santé
- Prévenir dès le plus jeune âge des risques liés à la surconsommation des écrans
- Promouvoir l'activité physique et lutter contre la « malbouffe »
- Créer du lien social par la pratique d'activité sportives intergénérationnelles

Seront proposés par la Commission Politique de la Ville :

- Financement de « l'atelier de céréaline » à la fête du Loup
- Organisation d'un Urban Trail autour d'octobre rose, avec la participation des associations communales et associations de prévention santé du territoire.

Seront proposés par la Commission Enfance et Famille :

- Spectacle préventif « Annette et les écrans » en lien avec la Cie La Belle Histoire
- Animation théâtrale « Le spectacle dont tu es le héros » autour des surconsommations des écrans.
- Ateliers de motricité pour les plus petits avec la crèche Les Petits Loups

- Escape game en lien avec la CCCO
- Atelier jeux intergénérationnels avec l'association « A la croisé des jeux »
- Gym douce hebdomadaire
- Animation vélo smoothie au quartier d'été
- Parcours VTT intergénérationnel avec visite de la ferme Brabant et découverte du jardin partagé avec le Conseil Citoyen.
- Financement d'une partie d'Automne en culture 2024.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à **8 603€** avec 6 882€ de subvention Etat et 1 721 € de part communale.

AUTOMNE EN CULTURE 2024

Au vu du succès de l'année passée, « Automne en Culture 2024 » revient avec la thématique des marionnettes.

Sont prévus :

- Programmation culturelle en lien avec la CCCO : ateliers participatifs et représentation finale à définir (**gratuit**)
- Programmation commission Politique de la ville :
 - Exposition de 150 marionnettes du monde pendant 10 jours en lien avec le Théâtre Rebond
 - Atelier fabrication de marionnettes et spectacle interactif avec le théâtre Mariska
 - Représentation d'un ventriloque
 - Halloween party : spectacle « Panique au Manoir » pour les petits + animation épouvante à définir pour les ados

Coût prévisionnel : 5258€ dont 3390€ subventionné par le CUA

- Programmation commission Enfance et Famille
 - Spectacle de marionnettes TARATATOUILLE en partenariat avec la Cie Babayaga
 - Halloween party : bal des petits monstres avec le financement d'un DJ

Coût prévisionnel : 1350€ subventionné en totalité par le CUA

Le coût prévisionnel du projet « Automne en culture 2024 » s'élève à **6608€**, dont 4740€ subventionné par l'Etat et 1868€ par la commune.

JARDINS EN SCENE DES HAUTS DE FRANCE

Cette année la commune a répondu à l'appel à projet « Jardins en scène des Hauts de France » proposé par la Région et permettant de valoriser le patrimoine culturel et naturel des espaces verts des collectivités.

Auberchicourt a souhaité mettre en valeur le site du Chaufour, l'un des plus importants poumons verts de la commune.

L'objectif est de proposer aux habitants une journée médiévale pendant les quartiers d'été: campement, animations, spectacle et démonstrations diverses.

Cette subvention, si elle est accordée viendra également financer une partie des prestations de la Fête du Loup du 8 mai prochain.

NQE 2024

Pour rappel les quartiers d'été permettent aux familles qui ne peuvent pas partir en vacances de profiter gratuitement d'animations pendant la période estivale.

Portés par le Conseil Citoyen, ils se dérouleront pendant le mois d'Août 2024 et proposeront aux habitants 3 dates. **(à définir pour le moment)**

Suite à certaines contraintes imposées par la Région (thème, lourdeur administrative, baisse des montants de subventions...), le Conseil Citoyen n'a pas souhaité répondre à l'appel à projet pour 2024.

De ce fait, le financement de ces journées se déroulera comme suit :

- 3400€ de TFPB SIA
- 3000€ de subvention communale (remplacée par la journée « Jardins en scène » si accord de subvention par la Région)
- 1000€ de location groupe électrogène (pris en charge par la commune)

L'enveloppe totale s'élève donc à **7400€**, dont 3400€ de subventions SIA et 4000€ de fonds communaux.

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL 2024 :

COUT PREVISIONNEL DES PROJETS SUBVENTIONNES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR 2024

ACTIONS	COUT TOTAL	SUBVENTION	PART COMMUNALE
CUA 2024 « La culture comme levier d'intégration »	27 528 €	22 020 €	5 506 €
CUA 2024 « Les écrans, pas tout le temps »	8 603 €	6882 €	1721 €
AUTOMNE EN CULTURE 2024	6608 €	4740 €	1868 €
NQE 2024 - Journées Conseil Citoyen - Jardins en scène Hauts de France	7400 € 12 020 €	3400 € 10 000 €	4000 € 2020 €

TOTAL	62 159 €	47 042 €	15 115 €
		80%	20%

FORMATION POUR LES ELEVES DE MATERNELLE

La formation « apprendre à alerter » a été faite pour les élèves de grande section pour les 3 écoles maternelles le 19/1/2024, mais il y a eu moins d'élèves présents en raison de la neige.

FORMATION POUR LES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES

La formation « gestes de 1^{er} secours » sera dispensée aux élèves de CM2 en juin 2024

DEFIBRILLATEUR

Il est proposé l'achat de 3 défibrillateurs, pour l'église et les 2 écoles primaires.

Le devis de cap vital est de 5.000€ avec une remise (au lieu de 5.131€) pour les 3 appareils avec les électrodes, la boîte murale, la sacoche de transport).

La batterie dure environ 5 ans.

La commission, à l'unanimité, valide cette proposition.

DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LES FETES

Pour la fête du Loup, le 8 mai 2024, des navettes, gratuites, seront effectuées par le SMTD, pour limiter la circulation des véhicules. Il y aura 4 arrêts.

Il est proposé de voir pour des « écocup » pour les boissons, avec une caution restituée lorsque la personne rend le gobelet.

Pour la fête du Loup, une charte est signée avec les partenaires, avec engagement d'utiliser des produits locaux, gérer leurs déchets....

MARCHE ARTISANAL

Ce point est à l'étude pour le maintien ou le report du marché.

LABEL ZERO DECHET

Cette compétence a été reprise par la CCCO.

La commune a mis en place des actions :

- Le tri à la cantine, le changement des menus....
- les ateliers pour la réduction des déchets : ex fabriquer sa lessive.....
- le compostage : 20 foyers ont pris un composteurs auprès de la CCCO

L'ensemble des propositions présentées sont retenues par la commission.

L'Adjoint à la Citoyenneté

Monsieur Olivier Baelus

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité valide les propositions de la commission citoyenneté.

15. SIGPH

Madame le Maire informe de la délibération adoptée par le comité syndical de la piscine d'Hornaing le 5 mars 2024 :

Pour que la piscine soit reconnue d'intérêt communautaire, il faut délibérer concernant la dissolution du syndicat de la piscine d'Hornaing à la date du 30 juin 2024.

Le comité syndical a adopté à l'unanimité la proposition de dissolution.

Conformément aux dispositions des articles L5211-25-1 et 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées et ont un délai de 3 mois pour se prononcer., sinon leur accord est réputé tacite.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité valide la délibération adoptée par le comité syndical de la piscine d'Hornaing en date du 5 mars 2024

16. SMTD

Madame le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention de transfert de gestion portant sur la poche de stationnement N°7 (rue de Douai- ancienne station Fina : parcelle cadastrée AH 159)) aménagée dans le cadre de l'extension de la ligne A, avec le SMTD (syndicat mixte des transports du Douaisis).

La dépendance est affectée exclusivement au stationnement public des véhicules.

La commune assure la maintenance, l'entretien de cette parcelle.

La commune ne verse pas d'indemnité au SMTD.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention de transfert de gestion portant sur la poche de stationnement n°7.

17. CCAS : ajout sollicité

Madame le Maire rappelle que les membres du CCAS ont été nommés par le conseil municipal. Monsieur Gérard Masolet est décédé : il est proposé la candidature de Monsieur Sarot.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise cet ajout et valide la candidature de Monsieur SAROT au poste de membre du CCAS.

18. INFORMATION

Madame le Maire informe que la cérémonie pour le label zéro déchet a eu lieu le 29 mars 2024, à la CCCO. La commune a reçu 3 cœurs.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20H.